

01/01/2019

# RÈGLEMENT MUTUALISTE GÉNÉRAL – POPULATION NON RÉFÉRENCÉE (PNR)

Edition 2019

## *Annexe n° 1 : Tableau des prestations*

MUTUELLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

## Annexe n° 1 : Tableau des prestations

	Formule France Essentielle	Formule Étranger
<b>HONORAIRES MEDICAUX</b>		
Actes professionnels des généralistes et spécialistes		
<i>Conventionnés adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	140 % BR	90 % FR
<i>Conventionnés non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Non conventionnés</i>	100 % BR	90 % FR
Consultations et visites		
<i>Médecin adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	140 % BR	90 % FR
<i>Médecin non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	90 % FR
<b>Auxiliaires médicaux</b>	<b>100 % BR</b>	<b>90 % FR</b>
<b>Analyse et examens de laboratoire</b>		
<i>Actes en B (actes de biologie)</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Actes en P (actes d'anatomie et de cytologie pathologiques)</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Prélèvements effectués par les médecins et assimilés</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Autres prélèvements effectués</i>	100 % BR	90 % FR
Affection longue durée (Prise en charge 100 % SS Française)		100 % FR
<b>CURES THERMALES</b>	90 % BR	90 % BR
<b>PHARMACIE</b>		
Médicaments		
<i>Médicaments à service médical rendu majeur ou important</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Médicaments à service médical rendu modéré</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Médicaments à service médical faible</i>	15% BR	90 % FR
<b>DENTAIRE</b>		
Soins dentaires hors Inlays / Onlays	100 % BR	90 % FR
Inlays / Onlays, Inlays core et inlays core à clavette	140 % BR	140 % BR
<b>DENTAIRE</b>		
Prothèses dentaires		
<i>Prises en charge SS</i>	320 % BR	320 % BR
<i>Non prises en charge SS</i>	225 % BR	225 % BR
Orthodontie		
<i>Prises en charge SS à 100 %</i>	255 % BR	255 % BR
<i>Non prise en charge SS (traitement débuté avant 18 ans)</i>	225 % BR	225 % BR
Implants dentaires	700 € / 2 ans <sup>(1)</sup>	700 € / 2 ans <sup>(1)</sup>
<b>OPTIQUE</b>		
Verres simples	125 €/verre	125 €/verre
Verres complexes	300 €/verre	300 €/verre
Verres hypercomplexes	370 €/verre <sup>(2)</sup>	370 €/verre

	Formule France Essentielle	Formule Étranger
Montures	115 €	115 €
Lentilles		
Prises en charge SS	130 € par année civile	130 € par année civile
Non prises en charge SS	130 € par année civile	130 € par année civile
<b>AUTRES PROTHESES</b>		
Prothèses auditives	1 200 € / appareil <sup>(3)</sup>	1 200 € / appareil <sup>(3)</sup>
Autres prothèses non dentaires	100 % BR + 50% dpts	100 % BR + 50% dpts
<b>HOSPITALISATION</b>		
Frais de séjour	100 % BR	90 % FR
Honoraires médecin		
Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO	140 % BR	90 % FR
Non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO	120 % BR	90 % FR
Chambre particulière (séjour > 24h)		
Établissement conventionné - Maximum 30 jours	68 € / jour	68 € / jour
Établissement non conventionné - Maximum 30 jours	33 € / jour <sup>(4)</sup>	68 € / jour
Forfait chambre particulière ambulatoire (séjour < 24h)	15 € / Jour	15 € / Jour
Forfait journalier hospitalier	20 € (15 € en psychiatrie)	
Forfait actes lourds	18 €	
Frais de transport	100 % BR	90 % FR
<b>ACTES DE PREVENTION / AUTRE</b>		
Actes définis par arrêté du 8 juin 2006		
Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures	100 % BR	100 % TM
Détartrage annuel complet sus et sous-gingival en 2 séances maximum	100 % BR	100 % TM
Bilan du langage oral ou écrit (1er bilan pour un enfant de moins de 14 ans)	100 % BR	100 % TM
Dépistage de l'hépatite B	100 % BR	100 % TM
Dépistage des troubles de l'audition 1 fois tous les 5 ans (personnes de plus de 50 ans)	100 % BR	100 % TM
Actes d'ostéodensitométrie	100 % BR	100 % TM
Certaines vaccinations (coqueluche avant 14 ans, DTP...)	100 % BR	100 % TM
Forfait densitométrie osseuse des femmes à partir de 50 ans	40 € / 2 ans	40 € / 2 ans
Ostéopathie	25 € / séance <sup>(5)</sup>	30 € / séance <sup>(5)</sup>
Médecine douce (acupuncteur, diététicien, chiropracteur, mésothérapeute)	25 € / séance <sup>(6)</sup>	25 € / séance <sup>(6)</sup>
Vaccination antigrippale	12 €	12 €

(1) Forfait global de 700 € par période de deux années civiles.

(2) Les plafonds de prise en charge par équipement du contrat responsable seront appliqués.

(3) Dans la limite d'un équipement par année civile.

(4) 30 €/jour en psychiatrie - 18,50 €/jour en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

(5) 2 séances maximum par an.

(6) 3 séances maximum par an.